Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025



Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-04-16 Séance du 16 avril 2025

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 février 2025

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	8	3

VOTE		
Unanimité	Contre: 0	
	Abstention: 0	

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Christian SUAU, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Justine ROUQUAIROL procuration à J C. REY, Sandrine ANGLEZAN procuration à M. FOND-THURIAL, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à F. SERVOL, Carine BOISSEL procuration à C. MUCCIO, Michel SELLENS procuration à M. COUSTON, Marilyne FOURNIER procuration à C. ROUX, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents: Mourad ABADLI, Pascale BORDES, Vincent THIERRY

Secrétaire de séance : Jennifer OBID

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID: 030-213000284-20250416-2025_04_16_1-DB

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 février 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2112-15,

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal approuvé par la délibération n°2023-11-169 du 29 novembre 2023 qui précise que chaque procès-verbal est arrêté à la séance suivante,

Considérant le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 février 2025 joint,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 février 2025.

Le Maire

Jean-Yves CHAP